



La viticulture en bassin Val de Loire - Centre

L'évolution du vignoble sur le bassin Val de Loire - Centre entre 2000 et 2010 s'est caractérisée par une concentration de la production dans les grandes exploitations accompagnée d'une disparition progressive des petites exploitations. Le vignoble est le plus souvent destiné à produire du vin portant une appellation. Cependant, suite à des crises dans certains départements, des viticulteurs sont tentés de vendre leur vin « sans indication géographique ». Les exploitants individuels, jusque là majoritaires, tendent à disparaître au profit des formes sociétaires tandis que les âges d'installation et de départ à la retraite augmentent.

Un vignoble essentiellement destiné au vin de cuve

Les bassins viticoles structurent le vignoble français. Définis en 2006, les bassins viticoles sont des espaces distincts des régions administratives. Leur cohérence est assurée tant par le type de production que par l'organisation de la filière. Le bassin Val de Loire - Centre s'étend des Pays de la Loire jusqu'au Puy-de-Dôme, mais les régions Pays de la Loire et Centre en représentent 92 %. Il se compose d'un cœur de vignoble regroupant les vins du bassin nantais, les vignobles Anjou-Saumur et ceux de Touraine. Des vignobles périphériques s'étendant le long des affluents de la Loire le complètent. Ce bassin présente donc une grande hétérogénéité géographique. En 2010, le terroir viticole du bassin Val de Loire - Centre occupe 62 400 hectares,

contre 67 800 hectares en 2000 (- 8 %), entretenus par 6 400 exploitations contre 19 600 exploitations en 2000 (- 67 %). Le vignoble à raisin de cuve domine largement, avec 62 100 hectares répartis entre 6 300 exploitations. Il représente 99,5 % des surfaces en vignes du bassin. La surface moyenne s'élève à 9,8 hectares, soit 0,8 hectare de plus que la moyenne nationale. Les vignes à raisin de table, très marginales, couvrent seulement 50 hectares et concernent 1,5 % des exploitations cultivant la vigne. S'ajoutent à celles-ci 140 hectares de vignes-mères de porte-greffes (0,2 % du vignoble) et 100 hectares de pépinières viticoles (surfaces n'étant pas considérées comme du vignoble).

Des surfaces viticoles en baisse sauf dans le Cher et la partie Bourguignonne

Région / Département	Superficie totale du vignoble (ha)		2000/2010 (%)
	2000	2010	
Pays de la Loire	39 400	35 800	- 9
Maine-et-Loire	20 100	20 400	1
Loire-Atlantique	17 100	14 200	- 17
Vendée	1 900	1 000	- 45
Sarthe	300	200	- 9
Centre	23 000	21 800	- 5
Indre-et-Loire	10 300	9 900	- 4
Loir-et-Cher	8 100	7 000	- 14
Cher	3 600	4 100	14
Indre	700	500	- 27
Loiret	200	200	- 10
Poitou-Charentes	2 700	2 100	- 21
Vienne	1 800	1 300	- 24
Deux-Sèvres	1 000	800	- 16
Bourgogne	1 300	1 500	15
Nièvre	1 300	1 500	15
Auvergne	1 300	1 100	- 16
Allier	700	700	- 7
Puy-de-Dôme	600	500	- 27
Total Val de Loire - Centre	67 800	62 400	- 8

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Lecture : les chiffres de superficies ont été arrondis à la centaine.
Champ : exploitations cultivant des vignes.

La surface en vigne des régions Pays de la Loire et Centre a peu évolué entre 2000 et 2010. Cependant, les régions possédant peu de vignes comme l'Auvergne et le Poitou-Charentes ont proportionnellement subi une plus forte diminution de la taille de leur vignoble entre 2000 et 2010. Les départe-

ments les plus impactés par la baisse de leur superficie en vignes sont globalement ceux qui en avaient déjà le moins en 2000. La Vendée a connu un net repli de son vignoble (- 45 %), ainsi que le Puy-de-Dôme et l'Indre (- 27 %), la Vienne (- 24 %). Mais certains départements gros producteurs,

comme la Loire-Atlantique qui représente près d'un quart du vignoble du bassin, ont également subi une forte diminution de leur surface. Cette baisse est en partie liée aux plans successifs d'arrachage engagés depuis 2004 dans le vignoble du Muscadet.

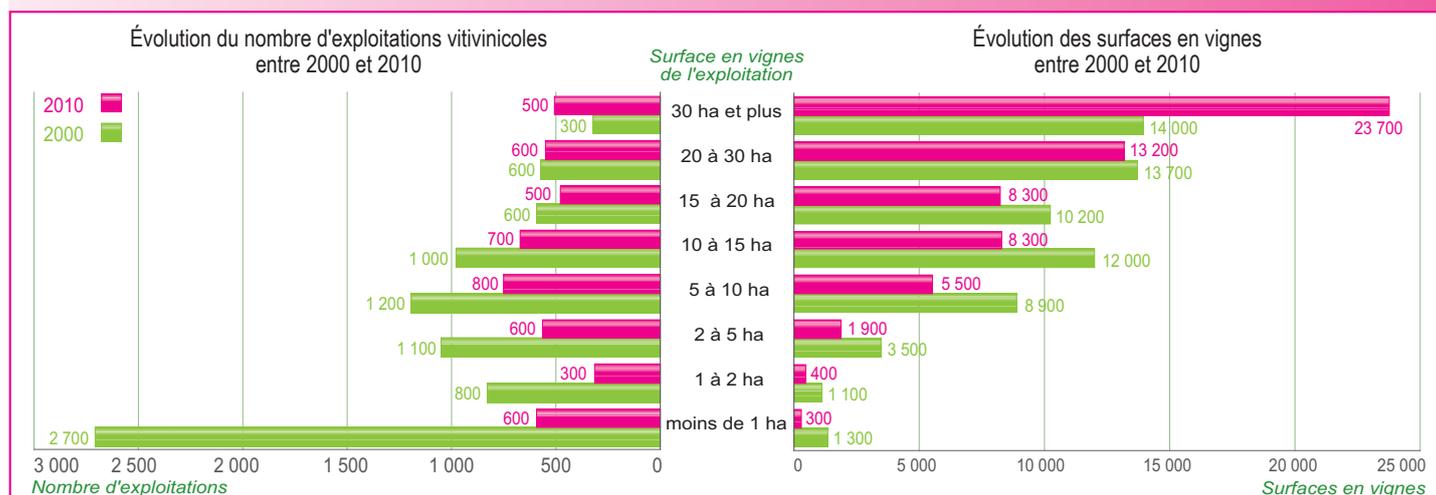
Les exploitations qui ne commercialisent pas leur vin disparaissent

Parmi les exploitations cultivant la vigne, plus d'un tiers ne commercialisent pas leur production en 2010. Il s'agit majoritairement de petites exploitations (au nombre de 2 200) dont la superficie moyenne ne dépasse pas un hectare ; elles entretiennent

3 % de l'ensemble du vignoble. La moitié de ces exploitants a plus de 60 ans. En 2000, les 11 400 petites exploitations du bassin représentaient 58 % des exploitations viticoles et 4,6 % de la surface du vignoble. La disparition de ces exploitations correspond à

un phénomène structurel. En effet, chaque ferme entretenait un petit lopin de vigne que la famille utilisait pour sa consommation individuelle. De nos jours, cette pratique disparaît.

Le vignoble se concentre dans les grandes exploitations commercialisant du vin



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Lecture : les chiffres de superficies et de nombre d'exploitations ont été arrondis à la centaine.

Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin.

Dans la suite de ce document, la population des viticulteurs ne commercialisant pas de vin est écartée ; le champ de l'étude est donc limité à 4 440 exploitations du bassin, soit 70 % des exploitations viticoles et 99 % des surfaces en vigne.

Les surfaces viticoles se concentrent

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations détenant une surface en vigne inférieure à 30 hectares diminue (- 50 %), tandis qu'augmente celui des exploitations ayant une surface en vigne supérieure à ce seuil (+ 60 %). Ainsi, la surface totale de vignoble de ces dernières passe de 14 000 à 23 700 hectares, soit une progression de 70 %. Globalement, près d'un quart des exploitations viticoles cultivent au moins 20 hectares de

vigne et concentrent ainsi 60 % de la surface viticole. En 2000, seules 10 % des exploitations travaillaient 20 hectares et plus de vignes. L'agrandissement du vignoble pour certaines exploitations traduit un phénomène de concentration. Il est variable selon les régions, mais est particulièrement prégnant dans les Pays de la Loire : en 10 ans, la surface moyenne du vignoble détenue par une exploitation est passée de

9 à 19 hectares (contre 8 à 14 hectares pour l'ensemble du bassin Val de Loire - Centre). Par ailleurs, sous l'aspect dimension économique, les exploitations viticoles glissent vers la catégorie des « moyennes et grandes ». Ainsi, 70 % des exploitations intègrent cette classe en 2010 contre 49 % en 2000. Elles concentrent 98 % du vignoble du bassin (94 % en 2000).

Des exploitations viticoles de plus en plus spécialisées

En dix ans, la part des exploitations spécialisées en viticulture est passée de 72 % à 79 %. La spécialisation se mesure par la part des exploitations classées dans l'OTEX

viticulture. En 2010, elles sont 3 510 et concentrent 91 % de la superficie du vignoble. Par ailleurs, la part des exploitations spécialisées en viticulture d'appellation

est passée de 63 % en 2000 à 73 % en 2010 : elles sont presque 12 fois plus nombreuses que les autres exploitations viticoles.

La spécialisation des exploitations viticoles s'accroît Orientation technico-économique (OTEX) des exploitations commercialisant leur vin

OTEX	Nombre d'exploitations			Superficie du vignoble (ha)		
	2000	2010	2000/2010 (%)	2000	2010	2000/2010 (%)
Grandes cultures	430 5 %	250 6 %	- 41	860 1 %	860 1 %	0
Maraîchage-horticulture	30 0 %	10 0 %	- 60	220 0 %	50 0 %	- 80
Viticulture d'appellation	5 210 63 %	3 240 73 %	- 38	56 900 88 %	55 120 90 %	- 3
Autres viticultures	760 9 %	270 6 %	- 64	590 1 %	1 180 2 %	101
Fruits	130 2 %	40 1 %	- 69	440 1 %	240 0 %	- 47
Elevages spécialisés	420 6 %	80 2 %	- 80	600 1 %	240 0 %	- 59
Polyculture-polyélevage	1 270 15 %	540 12 %	- 58	5 130 8 %	3 980 7 %	- 22
Total	8 240	4 440	- 46	64 720	61 650	- 5

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Lecture : les chiffres de superficies et de nombre d'exploitations ont été arrondis à la dizaine.

Les chiffres verts correspondent à la proportion (%) représentée par chaque catégorie parmi les exploitations viticoles.

Par exemple, en 2000, les exploitations spécialisées en viticulture d'appellation représentaient 63 % des exploitations viticoles commercialisant leur vin.

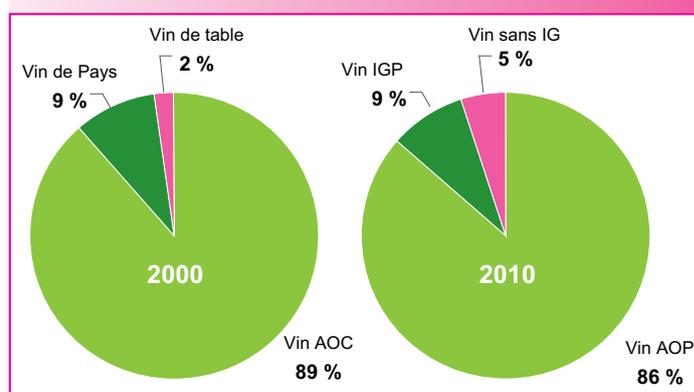
Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin.

Un vignoble presque exclusivement d'appellation

Le vignoble du Val de Loire - Centre est majoritairement placé sous appellation : en 2010, 95 % de la surface en vigne est destinée à la production de vin sous indication géographique : AOP (86 %) et IGP (9 %). En 2000, la part des vignes AOC était de 89 %. En 10 ans, la surface en vignes sans indication géographique est passée de 2 % à 5 %. Cette évolution est en partie liée aux difficultés rencontrées dans certains vignobles, notamment celui de l'AOP Muscadet qui traverse une crise depuis 2009. Pour gérer au mieux celle-ci, certains viticulteurs ont fait le choix de commercialiser sans l'appellation une partie de leur production de vin qui pourtant en bénéficie. Ce phénomène s'explique par des choix stratégiques de positionnement sur un marché plus fluide ou bien par le reclassement des volumes produits au long de la filière de récolte, vinification et commercialisation.

Seulement 62 % de la superficie du vignoble français est destinée à un vin sous AOP, 24 % à un vin avec une IGP et 4 % à du vin sans IG, les 10 % de superficie restante sont destinés à la production d'eau de vie. Le bassin Val de Loire - Centre se distingue donc par une large valorisation de ses vins en appellations.

La quasi-totalité des vins sous signe de qualité



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

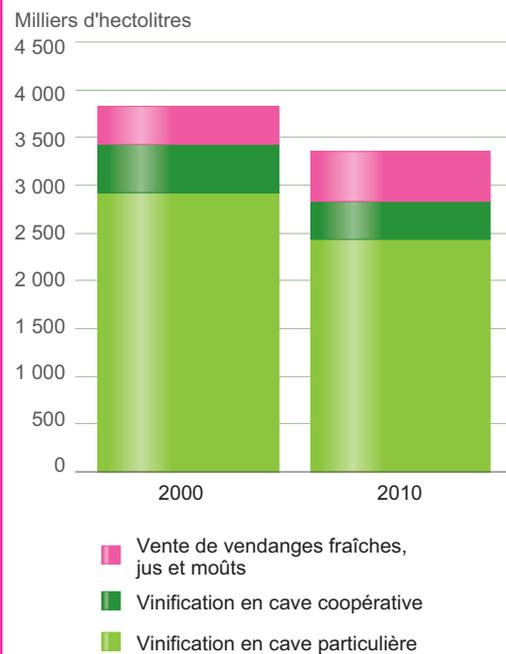
Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin.

La vinification a principalement lieu dans les caves particulières

Dans le Val de Loire - Centre en 2010, 72 % des vendanges sont vinifiées en cave particulière, 12 % en cave coopérative et 16 % sont vendues en vendange fraîche, jus et moûts. La part de la vendange vinifiée en cave coopérative est particulièrement faible dans le bassin par rapport au niveau national qui enregistre une part moyenne de 37 %. Par ailleurs, au sein du bassin, il existe des disparités départementales. Ainsi, avec des parts respectives à 50 %, 46 % et 65 %, le Loiret, la Vienne et l'Allier transforment davantage qu'en France leur vin en coopérative. En revanche, la Loire-Atlantique ne vinifie que 4 % de sa récolte en cave coopérative. Les autres départe-

ments, gros producteurs du bassin, comme l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher sont autour de 10 % de la production vinifiée en coopérative. Le Maine-et-Loire, quant à lui, se situe à 18 %. Historiquement, les créations de caves coopératives ont toujours été peu nombreuses dans le Val de Loire. Dès les années 1970, certaines disparaissent par fusion, d'où une concentration particulièrement forte de ces caves dans le bassin malgré le faible nombre d'adhérents. Le fonctionnement en cave particulière est toujours privilégié : 80 % des exploitations spécialisées, quasiment la même part qu'en 2000, vinifient en cave particulière contre 45 % au niveau national.

La vinification en cave particulière est privilégiée



Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin.

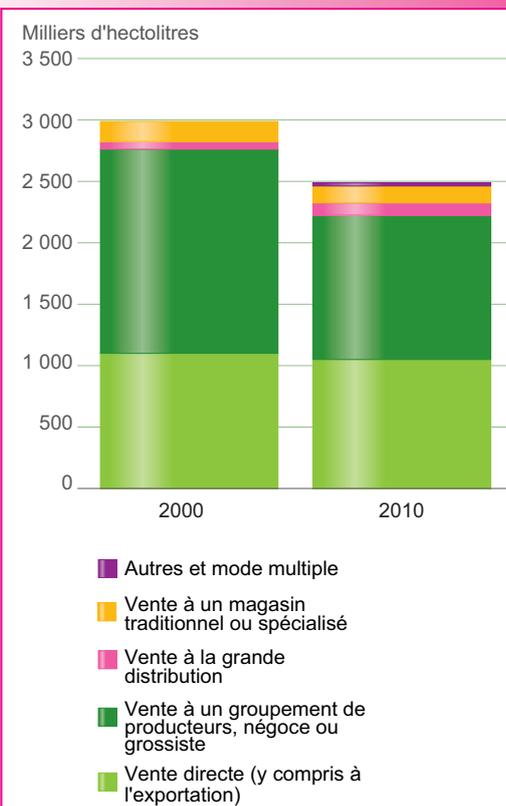
Des modes de commercialisation variés

Pour commercialiser leur production, les viticulteurs ont le choix entre la vente directe ou le recours à un tiers tel qu'un groupement de producteurs ou un magasin.

A l'échelle du bassin, 58 % de la production viticole (72 % au niveau national) est commercialisée en recourant à des intermédiaires tels que des groupements de producteurs, le négoce ou un grossiste. Cette forme de commercialisation reste dominante et un peu en dessous de son taux de 2000 (63 %). La quantité de vin écoulee en vente directe est stable, autour d'un million d'hectolitres en 2000, comme en 2010. Cependant, le volume global des ventes de vin se rétracte de 17 % entre 2000 et 2010. Dès lors, le poids de la vente directe passe de 37 % en 2000 à 42 % en 2010. En outre, les formes de commercialisation diffèrent entre zones du bassin. Les vignobles périphériques situés dans le Cher, le Loiret, la Nièvre, l'Allier ou encore dans la Sarthe écoulent la majorité de leur production en vente directe (entre 50 et 80 % de la production). En revanche, les départements de la Touraine (Indre-

et-Loire, Loir-et-Cher), de l'Anjou-Saumur (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres) et ceux de la partie Ouest (Vendée, Loire-Atlantique) privilégient la commercialisation par des groupements de producteurs, le négoce ou des grossistes. La vente via les grandes surfaces ou les magasins spécialisés représente 10 % de l'ensemble des volumes de vente en 2010, contre 7 % en 2000. La vente directe crée un lien de proximité entre le consommateur et le producteur qui induit une fidélisation à la production et un contrôle des débouchés par l'exploitation. Elle procure donc une plus grande résilience aux variations de marchés. Le conditionnement a également son importance. En 2010, 60 % des volumes de vin sont vendus en bouteilles contre 33 % en 2000. Ce renversement de tendance en 10 ans résulte principalement d'une évolution des modes de consommation (disparition de la mise en bouteille par l'acheteur) et de l'intérêt que porte les viticulteurs au packaging de leurs produits. La bouteille est mieux adaptée pour véhiculer une image ou un domaine qu'un conditionnement en vrac.

Davantage de vente directe



Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin.

Davantage de formes sociétaires

Le statut d'exploitation individuelle est encore très présent dans le bassin Val de Loire - Centre. En 2010, il concerne 51 % des exploitations. Le Val de Loire - Centre a perdu presque la moitié de ses exploitations viticoles en 10 ans. Cette chute s'accompagne d'une forte diminution du nombre d'exploitants individuels. Le nombre de Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) a également diminué de 45 %. Les exploitants s'orientent désormais plus vers l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) ou les sociétés commerciales ou coopératives. Comme dans l'ensemble des filières, le passage à des formes sociétaires se généralise. Le recours à ces types d'exploitations permet la dissociation des patrimoines personnels et professionnels ou la mise en commun du travail et du matériel. L'EARL permet d'assurer un statut aux membres de la famille qui désirent travailler sur l'exploitation et d'en faciliter la transmission. En outre, elle autorise l'apport de capitaux extérieurs et permet d'affronter des marchés de plus en plus concurrentiels par la constitution d'une structure économique plus forte. Désormais les EARL concentrent 42 % des surfaces du vignoble, contre 26 % pour les exploitants individuels. Taille et statut des exploitations sont liés. La superficie moyenne des exploitations sous forme sociétaire type GAEC ou EARL, de l'ordre de 20 ha, est trois fois supérieure à celle d'une exploitation individuelle (7 ha).

Les formes sociétaires mieux adaptées à l'activité viticole

Statut juridique	Nombre d'exploitations		
	2000	2010	2000/2010 (%)
Exploitant individuel	6 120	2 280	- 63
GAEC	580	320	- 45
EARL	1 010	1 280	27
Groupement de fait	40	10	- 68
Autre société civile (SCEA)	400	430	8
Société commerciale	80	110	27
Autres personnes morales ou physiques	20	20	4
Ensemble	8 240	4 440	- 46

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Lecture : les chiffres de nombre d'exploitations ont été arrondis à la dizaine.

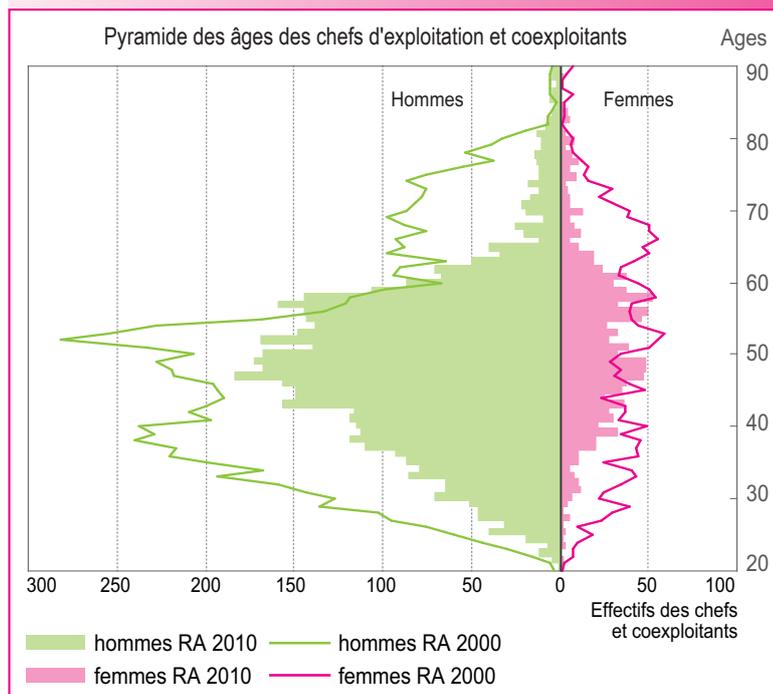
Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin.

Près de la moitié des viticulteurs du bassin ont 50 ans et plus

En 2010, les viticulteurs spécialisés (chefs et coexploitants) ont en moyenne 49 ans (50 ans pour les chefs et 46 ans pour les coexploitants), tout comme en 2000. Les autres agriculteurs du bassin ont d'ailleurs le même âge moyen. Les viticulteurs âgés d'au moins 60 ans représentent 15 % et ceux d'au moins 50 ans, 47 % ; la grande majorité de ces derniers (60 %) ignore qui leur succédera ou pense que leur exploitation est amenée à disparaître ; un tiers déclare que le successeur sera un membre de la famille.

La comparaison des pyramides des âges des viticulteurs entre 2000 et 2010 laisse apparaître un glissement vers les âges les plus avancés. La base étroite de la pyramide en 2010 traduit un déficit de jeunes viticulteurs et la difficulté de renouveler la profession. En 2010, seulement 22 % des chefs et coexploitants viticoles ont moins de 40 ans, ce qui correspond à la moyenne nationale. Ils étaient 30 % en 2000. Cette sous-représentation de jeunes viticulteurs est plus probante que pour l'ensemble des exploitations du bassin (26 % pour l'ensemble des moyennes et grandes exploitations en 2010). Par ailleurs avec la fin des mesures de départ anticipé à la retraite, la forte diminution du nombre d'actifs masculins constatée à partir de 54 ans en 2000 est repoussée à 58 ans en 2010. En 2000, 22 % des viticulteurs étaient âgés de 61 ans ou plus et cette classe d'âge était nombreuse à n'entretenir que quelques ares de vignes. Dix ans plus tard, ils ne sont plus que 13 %. Il semblerait que cette population, avec un faible potentiel de production, n'ait pas été renouvelée suite à la disparition de l'exploitation ou sa reprise par une autre structure.

Entrée en activité et départ à la retraite retardé pour les viticulteurs du bassin Val de Loire - Centre



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin.

Une population qui peine à se féminiser

Dans le bassin, la population viticole est moins féminisée que celle des autres orientations technico-économiques : 20 % des chefs et coexploitants viticoles spécialisés sont des femmes, contre 26 % pour les chefs et coexploitants, toutes productions

confondues. La viticulture peine à se féminiser dans le Val de Loire - Centre : la part des femmes ayant un statut de dirigeante est restée stable à 20 % entre 2000 et 2010. Cette part est aussi en deçà de la moyenne nationale pour les exploitations viticoles, qui

s'élève à 27 %. La féminisation s'accroît seulement avec l'âge. En effet, la proportion des femmes atteint 30 % parmi les viticulteurs de 60 ans et plus car les femmes succèdent souvent à leur conjoint lorsque celui-ci prend sa retraite.

Définitions

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et répond à certains critères :

- elle a une activité agricole de production, de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, ou encore de mise à disposition de superficies en pacage collectif ;
- elle atteint une certaine dimension, 1 hectare de surface agricole utilisée (SAU) ou 20 ares de cultures spécialisées ou une production supérieure à un seuil. En ce qui concerne la viticulture, les surfaces minimales sont de 20 ares de vignes ou 10 ares pour une vigne en aire AOP ou 5 ares en AOP Champagne. Les superficies de vignes d'une exploitation agricole qui a 1 hectare de SAU sont prises en compte, y compris si ses superficies en vigne sont inférieures à 20 ares.
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS) des exploitations. Dans le cas du vin, la PBS est calculée en fonction des surfaces pouvant être revendiquées en AOP ou

en IGP. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS totale permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique ou OTEX). Une exploitation est spécialisée si au moins les deux tiers de la PBS viennent d'une production donnée. L'OTEX viticulture comprend les exploitations spécialisées dans la production de vin, de raisin de table et les pépinières.

La segmentation de l'offre de vin est, depuis 2009, similaire à celle des autres produits alimentaires. Les vins anciennement dénommés AOC bénéficient désormais d'une appellation d'origine protégée (AOP) et les vins de pays d'une indication géographique protégée (IGP). Les autres vins sont dénommés vins sans indication géographique (VSIG).

Le contenu de ce document est adapté d'un rapport de Groupe commandité tutoré 2011-2012 intitulé **Panorama de la viticulture en bassin Val de Loire - Centre et évaluation de la mesure restructuration de l'OCM vitivinicole**, disponible sur demande auprès du centre de documentation d'AgroParisTech-ENGREF.



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

131 rue du Faubourg Bannier - 45042 ORLEANS CEDEX 1 Tél. : 02 38 77 40 60 - Fax : 02 38 77 40 69

■ Directeur de la publication : François PROJETTI

■ Rédacteur en chef : Pierre BARBÉRA

■ Rédacteurs : Benjamin BALIQUE, Marine de TALHOUËT, Charles

HAZET, Ingénieurs-élèves des Ponts, des eaux et forêts, Jo

CADILHON, Centre d'études et de prospective, Sylvie PAVEN,

SRISE Pays de la Loire, Philippe COLIN, SRISE Centre

■ Composition : SRISE Centre

■ © Agreste 2012